

Commune de Labastide-Monréjeau  
70 chemin de la Mairie  
64170 Labastide-Monréjeau

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ  
Rond-point des chênes  
B.P 73  
64150 MOURENX



**C.C.**

Carte Communale

**Commune de Labastide-Monréjeau**  
**Pyrénées-Atlantiques (64)**



Rapport de Présentation

## ANNEXE

### Note sur la connectivité écologique



Arrêté le :

Approuvé le :

Phase de procédure actuelle :

Date et visa :

Révision 2014

(Transfert sur cadastre actuel et corrections)

**PARCOURIR**  
les territoires

28 avenue Léon Blum - 31500 Toulouse  
Tél. : 05.34.39.23.25 - Fax : 09.70.77.49.03  
Email : [julien@parcourirlesterritoires.fr](mailto:julien@parcourirlesterritoires.fr)  
Site : [www.parcourirlesterritoires.fr](http://www.parcourirlesterritoires.fr)

## CONTEXTE

Dans le cadre de la modification de sa carte communale, la commune Labastide-Monréjeau a sollicité l'avis de l'autorité environnementale sur le rapport de présentation du document finalisé à la fin de l'année 2013.

L'autorité administrative a rendu cet avis le 7 janvier 2014 (avis PP-2013-139), en relevant la conformité du document sur la forme, mais en demandant un certain nombre d'éclaircissements sur le fond.

L'objet de la présente note est d'apporter les précisions en matière d'écologie et notamment sur la perméabilité aux espèces animales de l'autoroute A64.

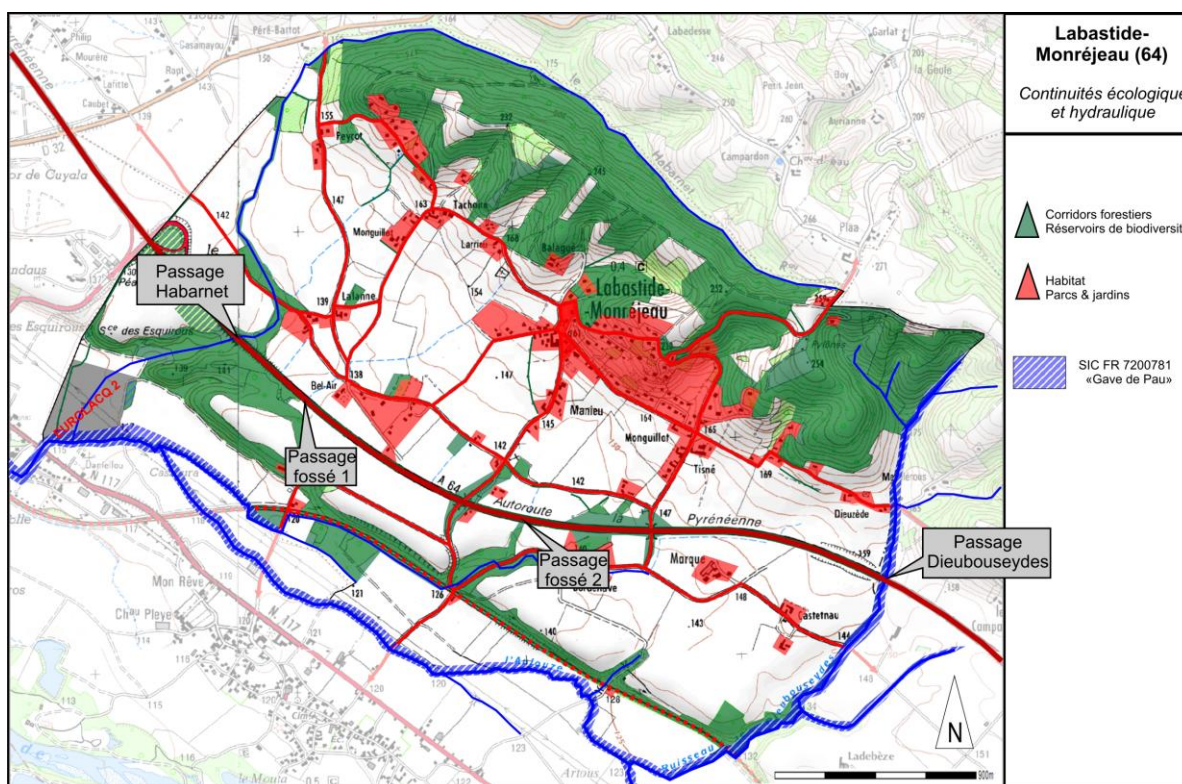
*« Il est noté que l'autoroute A64 représente une « limite imperméable à la migration des espèces terrestres et aquatiques » (page 25 du rapport de présentation). Les différentes cartes où figurent les cours d'eau (page 13, page 14, page 19 et 21) indiquent une continuité des cours d'eau de part et d'autre de l'autoroute. Ce point mérite d'être mis en cohérence afin d'expliquer si le réseau graphique est connecté au Gave de Pau. »*

Page 3 de l'avis de l'autorité environnementale

Afin de préciser le point de la continuité écologique ou hydraulique des différents cours d'eau au niveau de l'autoroute, nous avons réalisé des investigations de terrain supplémentaires le 14 février 2014.

Différents ouvrages assurent la connectivité entre les secteurs situés au nord de l'autoroute, et ceux situés au sud (Cf. documents photographiques) :

- Passage du Habarnet : deux tubes enterrés d'environ 1,80m de hauteur sur une quarantaine de mètres de longueur.
- Passages fossés 1 et 2 : deux tubes enterrés d'environ 1m de hauteur sur une quarantaine de mètres de longueur.
- Passage du Dieubouseydes : passage pour les engins agricoles de 3,50 m de large par 2,80 m de hauteur (environ) sur une quarantaine de mètres de longueur.



Passage du Habarnet



Passage fossé 2



Passage du Dieubouseydes

Ces différents ouvrages garantissent une **connectivité hydraulique** comme en témoignent les photographies du 14 février 2014 (prises après plusieurs journées de précipitations).

La **connectivité écologique**, est, quant à elle, variable selon les ouvrages et les espèces. Les conclusions suivantes reposent sur l'analyse des caractéristiques des ouvrages (largeur, longueur, lame d'eau) et la recherche de traces animales sur les sites.

**1. Passage du Habarnet :**

- Insectes → passage possible pour les larves aquatiques / peu probable pour les imagos du fait de la longueur.
- Poissons → passage peu probable du fait de la faible lame d'eau.
- Amphibiens / Reptiles → passage possible.
- Mammifères → passage possible pour les petit mammifères / impossible pour les espèces de grande taille.

**2. Passages des fossés 1 & 2 :**

- Insectes → passage possible pour les larves aquatiques / peu probable pour les imagos du fait de la longueur.
- Poissons → passage peu probable du fait de la faible lame d'eau.
- Amphibiens / Reptiles → passage difficile du fait de l'étroitesse, mais possible pour certaines espèces s'accommodant des espaces encaissés.
- Mammifères → passage peu probable voire impossible pour les espèces de grande taille.

**3. Passages du Dieuboussèydes :**

- Insectes → passage possible pour les larves aquatiques et les imagos.
- Poissons → passage possible si le débit d'eau est suffisant.
- Amphibiens / Reptiles → passage possible.
- Mammifères → passage possible (des empreintes de renards, sangliers, chevreuils et de blaireaux ont été observées).